

**Colloque validé pour la formation continue des avocats
et des notaires**

Organisation

Jean-Jacques LEMOULAND, Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,
Responsable de l'Observatoire de droit comparé sur la Famille et les Personnes (OFAP)
Daniel VIGNEAU, Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,
Responsable du Master 2 Droit notarial



Pour vous inscrire en ligne rendez vous sur : <http://fdeg3.univ-pau.fr/colloque-lenouveaudivorce>

ou flashez le code ci-contre :



Vous pouvez également renvoyer le bulletin d'inscription au :

Secrétariat du CRAJ (Cindy GUIOT – Valérie LARREGLE)
Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion
Avenue du Doyen Poplawski
BP 1633 64 016 PAU Cedex
Tél : 05 59 40 80 12

Mail : cindy.guiot@univ-pau.fr ou valerie.larregle@univ-pau.fr

LE NOUVEAU DIVORCE PAR ACTE SOUS SIGNATURE PRIVÉE



**Vendredi 3 février 2017
à partir de 9h**

**UFR DROIT ÉCONOMIE GESTION
Amphithéâtre 400 ou 600**

**Observatoire de droit comparé sur la Famille et les Personnes
OFAP**

- **8h45 ACCUEIL DES PARTICIPANTS**
- **9h MOT DE BIENVENUE** Monique LUBY-GAUCHER, Vice doyen de l'UFR Droit, Professeur
- **9h15 LA LOI EN DEUX MOTS. CONTEXTE**
- **9h30 ÉLABORATION DE LA CONVENTION DE DIVORCE**
Vérifications préalables (éléments d'identité ; audit patrimonial de la situation des époux)
Conseil, information, déontologie, délai de réflexion
Contenu indispensable, contrôle du respect de l'intérêt des parties
La préparation de l'état liquidatif, actes notariés et publicité foncière et aspects fiscaux
- **10h DEPOT DE LA CONVENTION DE DIVORCE ET TRANSCRIPTION**
Aide juridictionnelle
Aspects matériels, délais
Rôle du notaire
Date, force exécutoire et transcription à l'état civil
- **10h30 PAUSE CAFÉ**
- **10h45 L'ENFANT ET LE DIVORCE PAR ACTE SOUS SEING PRIVE**
Le droit d'être entendu : modalités et preuve de l'information de l'enfant
La demande d'audition de l'enfant, passerelle vers un divorce judiciaire
Vérifications par le notaire
- **11h15 LES RECOURS**
Recours des époux : droit des contrats, conséquences sur le divorce
Révision par le juge, dans quels cas
Recours des tiers : action paulienne
Responsabilité des professionnels

Direction des débats assurée par les Professeurs Jean-Jacques LEMOULAND et Daniel VIGNEAU

Intervenants :

Maître Antoine PAULIAN, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Pau
Maître Michèle KAROUBI, Avocate au Barreau de Pau

Maître François CHALVIGNAC, Notaire, Maître de conférences associé
Maître Sophie BIROU-BARDE, Notaire

Monsieur Denis SCOTET, Vice-président, Chargé de la chambre de la famille, TGI de Pau

✂ -----

Bulletin d'inscription

LE NOUVEAU DIVORCE PAR ACTE SOUS SIGNATURE PRIVÉE

Nom, Prénom :

Fonction / Qualité :

Adresse :

N° Siret (si pers. Morale) :

Date et lieu de naissance (si particulier) :

Tél - Mail :

Participation au colloque **60 € (TVA incluse)**

Chèque à libeller à l'ordre de l'**Agent comptable de l'UPPA**